

Rôle de la société civile dans la reconstruction du pays

Rigobert MINANI Bihuzo, S.J.

Introduction

- (¹) Parmi ses moments de gloire, l'on cite principalement son rôle capital dans les années 1990 dans sa participation active aux travaux de la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Au début des années 2000, elle a soutenu le processus de paix et a été appelée à la table des négociations politiques lors du Dialogue Inter-Congolais (DIC), grâce auquel elle a participé au partage du pouvoir durant la transition politique en RD Congo. (voir www.Rodhecic.org).
- Les activités de la société civile ainsi que le contexte de son émergence en RD Congo ont, par le passé, été fonction du contexte sociopolitique du moment. Il en sera de même pour ce qui est de son développement et de son apogée (¹). Aujourd'hui, l'on est dans la phase de sa requalification et de la redéfinition de sa mission future (²).

Nous nous proposons, avant de réfléchir sur son rôle sur l'avenir de la RD Congo, d'aborder, tour à tour, la question de la notion même de société civile, son rôle dans les divers contextes de l'histoire de notre pays, de l'indépendance à la 3^{ème} République en passant par la 2^{ème} République, marquée par la dictature mobutienne, et sa mission dans la reconstruction de la RD Congo, 50 ans après son indépendance.

La notion de « société civile » (³)

- (²) Lire *Les actes du symposium national de la Société civile*, (nov. 2009), p. 197 et le *Vade-Mecum de l'acteur de la Société civile*, Ed. CNONGD/RODHECIC, 2010 p. 112.
- La notion de société civile est vieille. Elle a eu, au cours de l'histoire, plusieurs significations, les unes différentes des autres : société politique, société civilisée, association de volontaires, société bourgeoise, etc.

Société civile comme société politique

- (³) Pour cette partie nous allons nous inspirer de l'article de N. BOBBIO, « Société civile », in *Le dictionnaire de la politique*, UTET, Turin, 1983.
- Originellement, la « société civile » (*societas civilis*) est l'opposé de la « société naturelle » (*societas naturalis*) et signifie la même chose que la « société politique ». Selon cette conception développée par les philosophes Hobbes et Kant, la société civile, la société politique ou l'Etat sont l'opposé de la société naturelle primitive dans laquelle l'homme vit uniquement selon la loi naturelle.

Jésuite. Permanent du RODHECIC et Chef du secteur Recherche et Animation sociopolitique du CEPAS.

Email : rigomin@yahoo.fr

Locke reprend cette conception de façon simple, descriptive, en ces termes :

*Que ceux qui sont réunis dans un **seul corps**, ont une **loi commune** établie et une **magistrature** auprès de laquelle se référer, comme une **autorité** pour trancher les controverses qui naissent au milieu d'eux, se mettent ensemble dans **la société civile**. Mais, ceux qui n'ont pas de tels mécanismes de gestion des conflits qui les opposent sont dans l'état de nature ⁽⁴⁾.*

(4) Ibidem, p. 1084.

Poursuivant la même idée, Kant affirme que la société naturelle est celle dans laquelle chaque homme suit ses propres caprices et sa propre imagination. L'homme doit donc, dit le philosophe allemand, sortir de cet état pour s'unir aux autres et accepter de se soumettre à une loi extérieure, c'est-à-dire, entrer dans une « *société civile* ».

Société civile comme société civilisée

Pour Jean-Jacques Rousseau, la société naturelle signifie une société des « *peuples sauvages* », des peuples primitifs. Hobbes trouve dans les premiers occupants des Amériques le prototype de ces « *peuples primitifs* » ⁽⁵⁾.

(5) Les communautés, dit Hobbes, étaient originellement « Composées de peu de gens, féroces, de vie brève, pauvres, sales, manquant de tout ce que les sociétés qui vivent en paix et raffinées procurent(...) Dans beaucoup de zones de l'Amérique, les sauvages n'ont aucun système de gouvernement, et s'ils acceptent une autorité, c'est par rapport à une petite famille, dans laquelle la concorde et l'entente dépendent des liens naturels », Cf. N. BOBBIO, Idem.

Se basant sur le témoignage de José d'Acosta sur les Indiens d'Amérique, Locke affirme à son tour :

*Dans plusieurs parties de l'Amérique, il n'y avait **aucun gouvernement**; ces hommes...pour un temps assez long, n'avaient ni Roi, ni République, mais **vivaient simplement en bande** ⁽⁶⁾.*

Ici, la société civile ne s'oppose plus à une société naturelle abstraite, mais à la société des peuples dits « *primitifs* », à l'opposé de celle de l'auteur qui se prend donc comme modèle de civilisation. Dans ce contexte, la société civile est celle dite « *civilisée* ». Civile n'est plus le dérivé de « *civitas* », mais de « *civilitas* ». C'est cette approche qui a poussé Hobbes à définir la société civile comme celle dans laquelle règnent la raison, la paix, la sécurité, la richesse; c'est la société des peuples raffinés, décents et intelligents.

(6) Ibidem.

Société civile comme société bourgeoise

Karl Marx décrit le procédé par lequel la société civile cherche à se libérer de l'Etat, en focalisant son

attention sur l'antagonisme entre la société féodale et la bourgeoisie. Selon Marx, l'émancipation politique fut à un moment de l'histoire le combat de la société bourgeoise. La société civile serait alors **le lieu des rapports économiques**.

Société civile, base du mouvement alter-mondialiste

Un des pères du Forum Social Mondial, le Chanoine Houtart, distingue trois significations de la société civile.

*La première pourrait être appelée **une conception naïve**, que l'on rencontre souvent dans les ONG, les églises, les associations volontaires et qui conçoivent la société civile comme l'ensemble des gens bons, de tous ceux qui veulent le bien. C'est une conception naïve et même quelque peu angélique (...).*

*Il existe aussi **une conception bourgeoise** de la société civile, qui la définit comme l'ensemble des individus qui entreprennent et qu'il faut évidemment encourager. Ils doivent être appuyés par les appareils de l'Etat, tels que l'éducation, la santé, qui permettent de reproduire la société, mais également les organisations volontaires, comme les ONG, etc... qui aident à palier aux failles du système.*

Aujourd'hui, parallèlement au développement de l'économie capitaliste de marché, la pensée dominante favorise ce concept de société civile et désire amplifier son espace; ce qui, dans la pensée néolibérale signifie réduire la place de l'Etat. On voit même la Banque Mondiale parler d'une société civile mondiale et recommander à ses clients le développement de la société civile.

*Mais, il y a une troisième conception que nous pourrions appeler **analytique** et qui envisage la Société civile comme le lieu des luttes sociales. En effet, **il y a la Société civile d'en haut et la Société civile d'en bas**, c'est-à-dire, les associations, groupements, organisations sociales, culturelles, politiques, d'une part, de ceux dont les intérêts se construisent autour de l'accumulation du capital et, de l'autre, celles qui luttent pour plus de justice sociale.*

Sur le plan mondial, on pourrait dire que la société civile d'en haut se réunit à Davos et celle du sud à Porto Alegre (7).

(7) François HOUTART, *Société civile socialement engagée en RD Congo*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-110.

La signification actuelle de la société civile

La plus commune des significations de la société civile aujourd'hui est celle d'*inspiration marxiste*. Elle oppose la société civile à l'Etat. Parfois elle considère l'Etat comme un sous-ensemble de la société civile.

La société civile couvrirait alors la sphère des rapports entre individus, entre groupes, entre classes sociales qui se déploient à l'extérieur des rapports de pouvoir qui caractérisent les institutions d'Etat. En d'autres termes, la société civile est représentée comme le terrain des conflits économiques, idéologiques, sociaux et religieux que l'Etat a le devoir de résoudre. C'est l'instance de médiation de la base, d'où partent les demandes auxquelles le système politique est appelé à donner une réponse ⁽⁸⁾.

(⁸) N. BOBBIO, op.cit.

Si l'on applique la notion de société civile à la conception de Max Weber sur le pouvoir légitime et le pouvoir de fait, l'on peut dire que **la société civile est le grand ensemble, le lieu de l'exercice du pouvoir de fait**, et l'Etat, le lieu des rapports du pouvoir légitime. Ainsi, entre la société civile et l'Etat il y a une relation continue. *La société civile étant l'instance de formulation des questions et demandes à la société politique. Ces revendications sont destinées à devenir l'objet des décisions politiques.* Notons que, pour ce qui est des revendications sociales, la société civile, considérée du point de vue polémique, avance plus rapidement que l'Etat. Mais, en pratique, il faut se rendre compte que l'Etat n'est pas objectivement en mesure de répondre adéquatement à toutes les demandes de la société civile.

Ainsi, les réponses aux crises qui menacent l'existence d'un Etat doivent être cherchées dans la société civile, comprise comme le lieu et la source de légitimité et donc d'un nouveau consensus. Il est donc légitime de recourir à la société civile pour penser le futur de la RD Congo, après un bilan mitigé des 50 ans d'indépendance.

La société civile de la RD Congo et son rôle au cours de ces 50 ans d'indépendance

Période des Indépendances

La société civile congolaise est née pendant la colonisation belge. Une de ses formes embryonnaires a

été le messianisme, notamment le Kimbanguisme et le Kitawala.

Le plus puissant mouvement messianique congolais, le kimbanguisme (...), a joué un rôle dans l'essor du nationalisme. (...) Il l'a fait en créant dans le peuple l'attente d'une libération qui coïnciderait avec le départ des Blancs et le retour des ancêtres.(...) L'ordre était donné (par les kimbanguistes) de nettoyer les cimetières et les sentiers qui y donnaient accès : le jour où les Blancs auraient quitté le pays, les ancêtres seraient venus de leurs villages souterrains pour reprendre possession de leur terre : ils apporteraient avec eux toutes les richesses désirables ; on vivrait avec eux dans l'abondance et la paix ⁽⁹⁾.

⁽⁹⁾ François HOUTART, *La Société civile totalement engagée en RD Congo*, Paris, L'Harmattan, p. 28.

Mais, il a fallu attendre 1950 après la deuxième guerre mondiale pour voir se développer une forme de société civile avec une base idéologique.

On trouvait dans les villes congolaises deux catégories d'organisations : celles qui recrutait exclusivement parmi l'élite et celles dont la plupart des membres étaient issus essentiellement de la masse urbaine. Ainsi, au milieu des années 1950, les associations constituées par l'élite reçurent l'autorisation de discuter des questions d'ordre philosophique et culturel, mais il leur fut interdit d'agir en tant que groupes politiques. (Elles) étaient variées : les associations d'anciens élèves organisées habituellement autour des ordres missionnaires qui les avaient éduqués; des groupes de discussions (...) issus de plusieurs associations d'anciens élèves (...) et, plus tard, des groupes de discussions qui avaient une base idéologique (1954-1958) à un moment où le fonctionnement de l'autorité belge au Congo reflétait les profondes divisions entre catholiques et forces anti-cléricales en Belgique ⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ Herbert F. WEISS, *Radicalisme rural et lutte pour l'indépendance au Congo-Zaïre. Le Parti solidaire africain (1959-1960)*, Paris, L'Harmattan, p. 40.

Le Manifeste de la conscience africaine et le Contre-Manifeste de l'Abako ont été de véritables prises de position de la société civile. Les auteurs de ces Manifestes n'étaient pas des politiciens. Ils étaient des intellectuels «évolués» qui revendiquaient un plus grand espace de parole et de liberté. Même l'Abako était une mutualité tribale avant de se muer plus tard en parti politique.

Il est à noter que les groupes d'étude et de réflexion d'obédience catholique étaient les plus significatifs du fait que la majorité de l'élite congolaise de l'époque avait étudié dans des écoles catholiques. L'on comprend pourquoi le groupe qui publia le premier Manifeste en juillet 1956, « *Le Manifeste de la conscience africaine* », était proche du milieu clérical.

Ce document réclamait la fin de la discrimination raciale et un cadre des négociations entre le Congo et la Belgique. Un des résultats de ce mouvement fut l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960.

Au lendemain de l'indépendance, le pays entre dans une crise institutionnelle. Le jeune Etat connaît des troubles profonds jusqu'au coup d'Etat militaire du 24 novembre 1965 ⁽¹¹⁾.

⁽¹¹⁾ Pour cette période, on lira avec intérêt : NDAYWEL Isidore, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, Louvain-la-Neuve, Kinshasa, Duculot-Afrique-Editions, 1998, pp. 563-661.

La société civile et le régime de Mobutu

Les organisations de la société civile qui, dans les années 70 voient le jour, principalement dans l'Eglise catholique sous l'inspiration de l'Encyclique « *Populorum progressio* », inscriront leurs actions principalement dans le domaine du développement. Le pays venait à peine de sortir d'une longue période de guerre civile et de rébellions (1960-1965). L'urgence en 1970, disait-on dans les milieux de l'Eglise, se définissait en termes de «développement», et non de revendication à caractère politique. Cette attitude ne tiendra pas longtemps :

*Tout recommença avec les contestations estudiantines, qui réapparurent dès que se dissipa l'euphorie populaire qui saluait le changement de régime. De 1968 à 1971, (...), les manifestations se succédèrent et aboutirent à la nationalisation de l'Université. (...) l'Eglise catholique, réduite provisoirement au silence lors de la période «révolutionnaire», revint à une attitude critique à l'égard du pouvoir. La première initiative vint de Kananga, où (...) l'archevêque diffusa un écrit critique au titre significatif : **Chemin de libération** (1978). Auparavant, l'archevêque de Lubumbashi, Mgr Kabanga, avait publié une lettre pastorale célèbre, intitulée **Je suis un homme** (1976) qui dénonça publiquement l'injustice sociale. A*

partir de là, les déclarations de l'Assemblée Plénière des évêques conservèrent ce ton ⁽¹²⁾.

L'Etat sera sourd aux appels de la plus forte organisation de la société civile, à savoir : l'Eglise catholique. Et, au fur et à mesure que le régime se renferma sur lui-même, laissant peu de place à la liberté d'opinion et d'expression, l'élite en majorité laïque catholique se sentit étouffée. Commence alors une longue période d'activités intenses par la société civile.

Rapport conflictuel 1980-1989

La société civile congolaise va grandir dans un contexte de faillite de l'Etat et de durcissement de la dictature. Dans les années 80, un de ses premiers combats a été la lutte pour la conquête des espaces de liberté. Il s'est développé entre elle et le pouvoir décadent une relation fortement conflictuelle. Les premiers mouvements de la société civile congolaise naissent dans des organisations d'Eglises.

L'action de la société civile durant cette période s'est déroulée dans la clandestinité ⁽¹³⁾, le régime de Mobutu étant encore suffisamment fort pour verrouiller la vie nationale et inquiéter toute velléité «démocratique». A partir de 1989, l'environnement politique de la RD Congo commence à connaître des changements rapides et accélérés.

Dans ce combat, les organisations des droits de l'homme seront les plus visibles et s'arrogeront souvent le droit de parler au nom de toute la société civile. Suite aux multiples tracasseries (des ONG et des populations bénéficiaires), les ONG de développement incluront aussi dans leurs activités les questions de défense des droits. La conséquence sera que la société civile congolaise sera considérée comme une cinquième colonne de l'opposition politique. Dans ce contexte de polarisation de positions, l'espace de discussion autour d'un projet de société commun sera considérablement réduit ⁽¹⁴⁾.

1990-1997 : Unanimité au sein de la société civile : Mobutu doit partir

La consultation nationale initiée par le régime de Mobutu pour contenir « l'agitation populaire », ouvre la

⁽¹²⁾ NDAYWEL Isidore, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Louvain-la-Neuve, Kinshasa, Duculot-Afrique-Editions, 1998, p. 753.

⁽¹³⁾ Distribution des tracts, réunions nocturnes sous couvert de la formation pour adultes, sessions Eglise-Monde dans les paroisses, etc.

⁽¹⁴⁾ Rigobert MINANI, «Société et pouvoir en RD Congo», in Houtart François, *La société socialement engagée en RD Congo*, Paris, L'Harmattan, p. 66.

boîte de Pandore. La société civile saute sur l'occasion et déploie une forte activité. Les mémorandums viennent de toutes les couches sociales. Les libertés, longtemps étouffées, commencent à s'exprimer; tout le monde réclame le départ de Mobutu du pouvoir. L'Eglise Catholique accuse Mobutu et son régime de s'être enfermés dans un jeu de contradictions internes.

(...) La cause principale, sinon la racine de la paralysie des institutions nationales et de la crise des structures de l'Etat, réside dans le système politique hybride. Celui-ci puise dans le libéralisme les avantages qu'offre - en fait à une minorité - la jouissance de la propriété privée, et emprunte par ailleurs au totalitarisme les méthodes de conquête et de maintien au pouvoir ...N'ayant pas pris en compte l'irréductibilité des principes qui font la cohérence intrinsèque de chacun des deux systèmes, celui du Zaïre, faute d'une synthèse nouvelle et harmonieuse, s'est malheureusement enfermé dans un jeu de contradictions internes. Il a hérité des faiblesses de l'un et l'autre système, d'une part et, d'autre part, donné lieu à un pouvoir absolu et autocratique, au maintien duquel concourent les capitaux et les biens produits grâce à l'économie de marché ⁽¹⁵⁾.

⁽¹⁵⁾ Extrait du
Mémorandum des
Evêques catholiques
(9 mars 1990), n° 7.

Plus radicaux, les fonctionnaires du Département des Affaires étrangères invitent Mobutu à de profondes réformes institutionnelles pour éviter une fin tragique. Il s'expriment, en ces termes :

Nous recommandons au Président-Fondateur du MPR/ Parti-Etat de :

- 1. Dissoudre la Constitution, le MPR/Parti-Etat ainsi que tous ses organes, à savoir : a) Le Président-Fondateur du MPR, Président de la République ; b) Le Congrès ; c) Le Comité central; d) Le Bureau politique ; e) Le Conseil législatif ; f) Le Conseil judiciaire ; g) La Cour des Comptes ; h) Le Conseil consultatif permanent pour le développement ; i) Le Bureau national des Consultations populaires.*
- 2. Convoquer une Conférence Nationale à laquelle prendront part tous les représentants des différentes couches sociales de la Nation, toutes tendances*

confondues (...) Eu égard à ce qui précède et en vous conformant aux suggestions ci-dessus des militantes et militants du Département des Affaires étrangères, vous vous épargnerez le sort qui a été réservé au Président Ceausescu de Roumanie ⁽¹⁶⁾.

Le paroxysme de la l'action de la société civile a été la tenue de la Conférence Nationale Souveraine. La société civile y a joué un rôle de premier plan.

A la Conférence Nationale Souveraine, la société civile a représenté près de 40% des participants. C'est un de ses membres, à savoir Mgr Laurent Monsengwo Pasinya qui, après avoir battu à l'élection du Président de la Conférence Nationale Souveraine les autres candidats, présidera cet historique Forum National et sera, par la suite, élu Président du Haut-Conseil de la République-Parlement de Transition ⁽¹⁷⁾.

Face au régime de Mobutu finissant (1996 à 1997), la majorité des organisations de la société civile était unanime qu'il fallait mener des actions visant à mettre fin à la dictature. Certaines soutiennent l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), croyant qu'elle était l'outil qui manquait pour mettre fin au régime de Mobutu et renouer avec les acquits de la Conférence Nationale Souveraine.

Avec l'entrée en scène de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), les ambiguïtés de ses débuts et sa prise de pouvoir à Kinshasa, l'opinion des animateurs de la société civile devient flottante. Le monolithisme plus ou moins dogmatique de son combat contre la dictature va des fissures en fissures. (...) Les certitudes du début et l'enthousiasme des uns et des autres laisseront, au fil des années, la place à la nervosité, à l'impatience, au découragement et à la démission ⁽¹⁸⁾.

Après le rejet par l'AFDL des résolutions de la rencontre nationale de Nganda du 16 au 20 juillet 1997, la société civile s'est donc vite rendue compte que l'AFDL n'était pas le prolongement du combat des congolais pour la démocratie mené par la Conférence Nationale Souveraine.

⁽¹⁶⁾ Extrait du Mémoire des fonctionnaires du Département des Affaires étrangères (avril 1990).

⁽¹⁷⁾ Rigobert MINANI, «Regard sur la Société civile en RDC: Défis durant la transition», in *Congo-Afrique* (déc. 2003) n° 380, p. 618.

⁽¹⁸⁾ Rigobert MINANI, *Société civile et pouvoir en RD Congo*, art.cit., p. 67.

La guerre d'agression : 1998-2003

La société civile retrouve son dynamisme et son unité avec la guerre du 2 août 1998, qu'elle qualifie de façon unanime de « guerre d'agression ». Dans les territoires occupés et ce, malgré les fortes pressions exercées sur ses animateurs, elle ne pactise ni avec les pays agresseurs, ni avec les multiples rébellions. Au contraire, elle oppose une résistance farouche à l'occupant et/ou à ses complices. Elle appelle de toutes ses forces au dialogue pour la paix, mais elle est mal comprise par le régime de Laurent-Désiré Kabila. Elle paie cher cet engagement ⁽¹⁹⁾. Mais, elle est aussi prise au sérieux; car elle est invitée à la table des négociations et joue un rôle politique important durant la transition.

⁽¹⁹⁾ Massacres (Les Bana Etats-Unis de la commune de Tshopo à Kisangani), Exile des animateurs (Cojeski Sud-Kivu), déportation, Coordination de la Société civile du Sud-Kivu, arrestation (animateur de la campagne pour la paix durable (CNPD).

La transition : 2003-2006

L'entrée de la société civile dans les institutions politiques se révélera après coup contre-productive quant à sa cohésion interne et sa vision propre.

Une des conséquences directes de l'entrée massive de certains leaders de la société civile durant la transition dans les institutions politiques a été la décrédibilisation de l'action même de l'ensemble de la société civile. La population s'est plainte de ne plus pouvoir faire la différence entre les politiciens et certains animateurs de la société civile. Le résultat de cette confusion au sein même de la société civile comme corps a été le manque de cohésion interne et d'objectifs communs. Les actions, même louables des organisations de la société civile ont été minées et polluées par un débat stérile sur la prétendue « vraie et fausse » société civile ⁽²⁰⁾.

⁽²⁰⁾ Lire Rigobert MINANI, présentation du *Vade-Mecum de l'acteur de la Société civile*, le 23 mars 2010, www.Rodheci.org.

Et pourtant, lors des négociations politiques, il était convenu que les membres de la société civile qui entraient dans les institutions politiques devaient démissionner du leadership de leurs organisations. Cette crise a fait ressentir la nécessité de requalifier la société civile.

C'est cette volonté de redorer l'image ternie de la société civile qui a fait qu'à la veille des élections, elle s'est fortement mobilisée à travers l'éducation civique

et électorale pour participer à l'effort visant à mettre fin à la crise de légitimité dont souffrait le pouvoir depuis plusieurs années. Elle s'est investie pour la crédibilisation du scrutin, à travers un contrôle citoyen des étapes pré-électorales, électorales et post-électorales.

Au même moment, un bon nombre d'animateurs de la société civile avaient choisi de se présenter aux élections comme candidats indépendants ou comme membres des partis politiques. Ceux qui n'étaient pas parvenus à se faire élire ont regagné discrètement leurs organisations, ternissant ainsi davantage l'image de la société civile.

Il est donc aujourd'hui urgent de revisiter la mission de la société civile dans le contexte d'un Congo post-conflit.

Le rôle de la société civile face à l'avenir du pays

On l'aura bien compris en lisant les lignes qui précèdent, la société civile en RD Congo a toujours agi en rapport avec le contexte dans lequel elle évolue. Durant la colonie, elle a concentré l'essentiel de ses efforts dans la lutte pour l'indépendance. Avec le régime de Mobutu, elle a mené des actions pour mettre fin à la dictature, conquérir des espaces de liberté et atténuer la souffrance de la population à travers des activités de suppléance (agriculture, santé, enseignement...) ⁽²¹⁾.

⁽²¹⁾ Baudouin HAMULI (cie), *La société civile congolaise, état des lieux et perspectives*, Ed. Colophon, 2003.

Après le scrutin de 2006, face à un pouvoir désormais légitimé par les élections, elle s'est, entre autres, assignée les tâches suivantes :

- faire l'écho des préoccupations de la population à la base;
- promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne à la base;
- prêcher la transparence et pratiquer elle-même la transparence;
- s'engager dans la promotion de la culture de la paix.

A la veille d'une nouvelle législature, force est, hélas, de constater que les engagements pris par les acteurs politiques n'ont pas été tenus. L'heure semble être plutôt

à la recomposition des alliances, dans un environnement où l'espace démocratique se réduit de plus en plus. Comme l'a affirmé un député de la Majorité :

On politise tout. Une Assemblée Nationale d'élus incapables de sanctionner un seul membre du gouvernement, pourtant, les fautes, nous les constatons à longueur des journées. La corruption est devenue comme un sport national. Nous avons tous, dans la classe politique, comme un consensus national pour la médiocrité ⁽²²⁾.

⁽²²⁾ Rigobert MINANI, Présentation du *Vade-Mecum de la société civile*, www.Rodheic.org.

La décentralisation qui semblait être une alternative pour une meilleure gouvernance n'est toujours pas effective. Les conflits ouverts entre l'Exécutif et le Législatif en province se sont généralisés et ont même fini par paralyser le fonctionnement de la majorité des provinces.

L'économie du pays est en panne :

En janvier 2009, le dollar s'échangeait à 670 FC. A la fin de l'année, il a atteint 900FC et en janvier 2010, il continue à osciller et s'échange à 910FC, avec une tendance à la hausse ⁽²³⁾.

⁽²³⁾ Idem.

Dans ce contexte, les conditions sociales de la majorité de la population sont chaque jour qui passe alarmantes : arriérés de salaire, grèves à répétition, majoration du prix de transport, précarité des services de base, délabrement des voies de communication de tout le territoire national, etc.

En outre, la sécurisation de la partie orientale de la RD Congo est lente, et des signes d'instabilité et de violence se manifestent à l'Equateur, au Katanga et même dans les banlieues de Kinshasa.

Actuellement, face aux impératifs sociopolitiques et économiques du moment, à savoir : la question de la fin de la législature, le débat sur la révision constitutionnelle, la question de l'allègement de la dette congolaise, la société civile de la RD Congo se doit, à court terme, de poursuivre les objectifs ci-après :

- Mener des actions visant à faire aboutir le processus électoral resté inachevé, pour doter le pays des dirigeants élus au niveau local. Amener le Parlement à adopter rapidement les lois essentielles (loi sur CENI, loi électorale, ...).

- Conduire un plaidoyer pour l'indépendance du pouvoir judiciaire. Et comme les Institutions financières internationales ont tendance à prendre le pays en otage à cause de sa dette extérieure, la société civile devra mobiliser l'opinion pour exiger des instances compétentes l'audit de la dette de la RD Congo. Car, le paiement de celle-ci prend en otage depuis plusieurs années le pouvoir politique et a un impact négatif sur la disponibilité des ressources pour la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.
- Enfin, la société civile doit assurer le suivi de la question de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit des contrats passés et ceux à venir. Elle doit poser le problème de la négociation des contrats et de l'impact des ressources dans le vécu des populations.

A moyen terme, la société civile s'est donnée, entre autres, les objectifs suivants :

- Promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions.
- Consolider la stabilité macroéconomique et la croissance en encourageant une politique économique cohérente.
- Améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité par un plaidoyer au niveau local et national.
- Appuyer la dynamique communautaire, dans son organisation et dans le développement de ses capacités.

Pour ce faire, elle vient de se doter de deux instruments importants pour sa projection dans le futur, à savoir :

- . Les *actes du Symposium national de la Société civile en RD Congo*, tenu du 25 au 27 mai 2009 à Kinshasa et
- . le *Vade-Mecum de l'acteur de la Société civile en RD Congo* dont l'élaboration a pris plus de deux ans et mis à contribution au niveau national 1500 organisations et personnalités de la société civile ⁽²⁴⁾.

⁽²⁴⁾ *Actes du Symposium national de la Société civile*, Kinshasa (nov. 2009), p. 8.

Ces instruments sont le résultat d'un travail participatif ayant mis à contribution la majorité des organisations significatives de la société civile de la RD Congo à travers les 11 provinces actuelles. Ils définissent, entre autres, à la fois la vision, la mission et le rôle de la société civile congolaise.

La mise en application de ces instruments permettra, nous l'espérons, à la société civile de la RD Congo, de jouer dans le futur le rôle que la nation et le peuple attendent d'elle.

Rigobert MINANI Bihuzo

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la recension du livre de Stewart Andrew SCOTT, « *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise* », publiée dans notre numéro du mois d'avril 2010 (n° 444), 2^{ème} colonne, 29^{ème} ligne ; lire : le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP, en sigle) et non le Congrès National pour la Démocratie et le Progrès (CNDP, en sigle). Nos sincères excuses.